



République Française

Département du Doubs

Arrondissement de  
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2023/31/03/10

Date de convocation :

27/03/2023

Objet de la délibération :

Affectation des résultats  
– Budget Communal

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de  
cette délibération a été  
affiché à la mairie  
d'Epeugney le

07/04/2023

que la convocation du  
Conseil Municipal avait été  
faite le

27/03/2023

- que le nombre des  
membres en exercice est de  
13.

Le Maire

**Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney  
Séance du 31 mars 2023**

L'an deux mille vingt trois

Le trente-et-un mars à vingt heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni  
en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances après  
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume  
AYMONIN, Maire,

**Présents** : M. Guillaume AYMOUNIN, Mme Sonia  
DESTAING, M. Guillaume CRETIN, M. Romuald  
TAUVERON, M. William RUSTERHOLTZ, M. Jean-  
Michel CLEMENT, M. Nicolas DEAU, M. David  
MARTIN, M. Gwenaël LE GALLO.

**Absents excusés** : M. Stéphane LOGUIOT, M. Eric  
CLEMENT, Mme Mégane GAUTHIER

**Absent** : M. John WETZEL

**Procurations** : M. Eric CLEMENT à Sonia DESTAING  
Mme Mégane GAUTHIER à Romuald TAUVERON

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code  
des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris  
dans le Conseil, Guillaume CRETIN ayant obtenu la majorité  
des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a  
acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Constate pour le budget principal un résultat de fonctionnement excédentaire d'un montant de 156 432.99 € auquel s'ajoute le résultat excédentaire du budget bois dissout de 99 854.49 € pour un montant cumulé de 256 287.48€
- Décide de procéder à l'affectation de ce résultat pour couvrir prioritairement le besoin en financement de la section d'investissement. Il est constitué par les restes à réaliser à reporter en 2023 (44 500 €) diminué du solde excédentaire cumulé en investissement de 1 556.09€ (Résultat excédentaire investissement COMMUNAL - Résultat déficitaire investissement BOIS c'est-à-dire 7 777.44 €- 6221.35 €). Le montant d'affectation du résultat de fonctionnement s'élève à **42 943.91€** et est inscrit en recettes d'investissement au compte 1068 dans le cadre du budget primitif 2023.
- Décide de reporter le solde d'un montant de **213 343.57 €** et de l'inscrire en recettes de fonctionnement au chapitre 002 dans le cadre du budget primitif 2023.

<b>POUR</b>	M. Guillaume AYMONIN, Mme Sonia DESTAING, M. Guillaume CRETIN, M. Romuald TAUVERON, M. William RUSTERHOLTZ, M. Jean-Michel CLEMENT, M. Nicolas DEAU, M. David MARTIN, M. Gwenaël LE GALLO, M. Eric CLEMENT, Mme Mégane GAUTHIER
<b>CONTRE</b>	
<b>ABSTENTION</b>	

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance  
Guillaume CRETIN

